



A LA GLOIRE DU GRAND ARCHITECTE DE L'UNIVERS

SUPRÊME CONSEIL POUR LA FRANCE

DES SOUVERAINS GRANDS INSPECTEURS GÉNÉRAUX
DU 33° ET DERNIER DEGRÉ
DU RITE ÉCOSSAIS ANCIEN ET ACCEPTÉ

LE SOUVERAIN GRAND COMMANDEUR

T.III. F. Jean-Luc FAUQUE 33°

SGC 56-09-2014

Paris le, 2 Septembre 2014

**A TOUS LES FRÈRES MEMBRES DE LA JURIDICTION
DU SUPRÊME CONSEIL POUR LA FRANCE
DU RITE ÉCOSSAIS ANCIEN ET ACCEPTÉ**

Mes Très Chers Frères,

Le Suprême Conseil pour la France suit très attentivement l'évolution de la Franc-Maçonnerie symbolique en France. Depuis fin 2009, les événements se sont succédés au rythme des nombreuses turbulences qui ont conduit chacun de nous à se déterminer. Les Maçons Écossais ont choisi, en toute liberté de conscience, la voie traditionnelle et initiatique. Le choix fut parfois douloureux. Nous pouvons nous féliciter des décisions qui ont permis à notre Juridiction de poursuivre son chemin et son rayonnement, tant sur le plan national qu'international.

Nous ne nous étions pas exprimés depuis avril 2012. Nous attendions que les projets et les actions entreprises par les différentes obédiences en France et à l'étranger aboutissent et se formalisent. Les récentes prises de positions institutionnelles méritent toute notre attention. Elles ouvrent de nouvelles perspectives, particulièrement pour l'avenir du Rite Écossais Ancien et Accepté en France et en Europe.

Le 11 juin 2014, la Grande Loge Nationale Française a retrouvé la reconnaissance de la Grande Loge Unie d'Angleterre et de certaines Grandes Loges mondiales qui avaient suspendu leurs relations.

Le 23 juillet 2014, les cinq Grandes Loges Européennes régulières, Suisse, Allemagne, Belgique, Autriche et Luxembourg, signataires de la déclaration de Bâle de 2012, ont donné leur aval à la Confédération Maçonnique Française constituée par la Grande Loge de France, la Grande Loge Alliance Maçonnique Française et la Grande Loge Indépendante de France. Elles se déclarent également disposées à reprendre leurs relations fraternelles avec la Grande Loge Nationale Française.

Le 29 août 2014, le Grand Maître de la Grande Loge Nationale Française, par une lettre circulaire adressée aux Frères, largement diffusée au delà, a demandé à ses membres de suspendre toute fréquentation avec notre Suprême Conseil et ce, avant le 15 novembre 2014.

La reconnaissance partiellement retrouvée de la Grande Loge Nationale Française, met institutionnellement fin à quatre ans d'une crise, sans précédent dans l'histoire de la Franc-Maçonnerie. Les causes de cette crise sont parfaitement connues ; il n'y a pas lieu d'y revenir. Nous sommes satisfaits de ne pas avoir fermé nos ateliers à nos Frères, membres de cette Grande



A LA GLOIRE DU GRAND ARCHITECTE DE L'UNIVERS

SUPRÊME CONSEIL POUR LA FRANCE

DES SOUVERAINS GRANDS INSPECTEURS GÉNÉRAUX
DU 33° ET DERNIER DEGRÉ
DU RITE ÉCOSSAIS ANCIEN ET ACCEPTÉ

LE SOUVERAIN GRAND COMMANDEUR

T.III. F. Jean-Luc FAUQUE 33°

Loge, pendant cette période de rejet sans prendre en compte la rupture unilatérale par le Grand Maître F.STIFANI, courrier du 7 mai 2011, des relations de la Grande Loge Nationale Française avec notre Suprême Conseil.

Nous n'avons jamais fermé et ne fermerons jamais, sous aucun prétexte ni injonction de quiconque, l'accès de nos ateliers à tout Maître Maçon d'un Corps maçonnique régulier. Dans le même esprit, nous avons maintenu, dès 2012, l'accès de nos Loges aux Frères de la Grande Loge Alliance Maçonnique Française. Cette dernière ayant été constituée par des Frères Maçons réguliers, issus de la GLNF, dans l'application stricte des usages en la matière et dans le respect des règles de régularité des Grandes Loges.

Dans l'hypothèse, où les cinq Grandes Loges Européennes précitées confirment définitivement en fin d'année, la reconnaissance de la Confédération Maçonnique Française, notre Juridiction, conformément à ses statuts et règlements, est légitimement fondée à recevoir dans ses ateliers tous les Maîtres Maçons de cette Confédération et de la Grande Loge Nationale Française. Nous avons dans cette perspective, établi des contacts avec les Frères du Suprême Conseil de France aux fins d'étudier les modalités qui permettraient de travailler ensemble, au développement du Rite Ecossais Ancien et Accepté sur le territoire Français. Les destins de nos deux Suprêmes Conseils sont liés. Les événements que vous connaissez, ont conduit, en 1964, à une séparation. Aujourd'hui, l'histoire sollicite de nouveau les Maçons Ecossais Français et ouvre l'espérance d'un développement futur du Rite à la hauteur de ses origines et de sa deuxième place dans le concert maçonnique mondial.

La brutale prise de position du Grand Maître de la Grande Loge Nationale Française, sans aucune concertation préalable - notre dernière rencontre date du 6 février 2014 - répond à l'évidence, au lointain et persistant désir de soumettre les degrés de perfectionnement à l'autorité de la Grande Loge. Il emboîte ainsi, les pas de ses prédécesseurs qui ambitionnaient la domination d'un Collège des Rites, sur le modèle de celui du Grand Orient de France. Comme la tentative avortée de 2007 de main mise sur le Suprême Conseil. L'histoire de la Grande loge Nationale Française est une longue succession de conflits et de schismes. Ces tentatives sont vouées à l'échec. Elles sont incompatibles avec l'esprit initiatique traditionnel de l'Ordre Ecossais. Toute Juridiction est, en vertu de ses constitutions totalement souveraine. Les considérations mises en avant par le Grand Maître SERVEL pour justifier sa prise de position, sont purement politiciennes. Il surfe sur des confusions entre régularité, reconnaissance et relations en amitié qui débouchent sur des ukases incompatibles avec la liberté de choix et de conscience du Maçon Ecossais. Notre Juridiction s'interdit toute pression sur la liberté de conscience de ses membres qu'elle considère comme essentielle et qu'elle s'oblige à respecter avant toute autre considération.

La Maçonnerie Française peut-elle encore se permettre un psychodrame de scission ? Ne pas chercher une solution à des affrontements purement politiques fait de notre maçonnerie une marionnette indigne des valeurs traditionnelles ! Les injonctions du Grand-maître de la GLNF vis-à-vis des Frères sont non seulement, incompatibles avec les idéaux de liberté de conscience maçonnique mais aussi avec les règles civiles des associations de 1901.



A LA GLOIRE DU GRAND ARCHITECTE DE L'UNIVERS

SUPRÊME CONSEIL POUR LA FRANCE

DES SOUVERAINS GRANDS INSPECTEURS GÉNÉRAUX
DU 33^e ET DERNIER DEGRÉ
DU RITE ÉCOSAIS ANCIEN ET ACCEPTÉ

LE SOUVERAIN GRAND COMMANDEUR

T.III. F. Jean-Luc FAUQUE 33°

Dans cet esprit, j'ai écrit le 1^{er} septembre 2014, au Grand Maître SERVEL. Je lui ai confirmé ma disponibilité pour tout dialogue constructif dans l'intérêt de la Maçonnerie Française.

Mes Très Chers Frères, nous avons aujourd'hui rendez-vous avec l'histoire. Soit, les Maçons Ecossais se laissent attirer vers une aventure sans avenir pour le Rite Ecossais Ancien et Accepté, en adhérant au projet de la Grande Loge Nationale Française et en obéissant aux injonctions de son Grand Maître. Soit, conscients de l'importance et du sens qu'ils donnent à la démarche initiatique, participent avec enthousiasme et détermination, au développement du Rite Ecossais Ancien et Accepté dans le cadre de ce nouveau contexte, inédit sur notre territoire.

Le Suprême Conseil pour la France, s'investira totalement dans cette voie et il est intimement convaincu que tous unis dans ce projet historique, nous saurons, sans dévier de nos valeurs, écarter les difficultés que nous pourrions rencontrer.

Nous comptons sur vous pour réussir ce défi que nous offre l'histoire.

Nos Inspecteurs Régionaux et nous-mêmes, nous vous tiendrons périodiquement informés des avancées significatives et des stratégies à mettre en œuvre.

Soyez assurés, Mes Très Chers Frères, du dévouement et de l'affection fraternelle du Suprême Conseil pour la France.